

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully-les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Caroline MELONI a donné procuration à Monsieur Frédéric LOMBART.

Absents : Madame Daisy SCALISE, Monsieur Michel DUEZ.

Secrétaire de Séance : Madame Florence CHAUMORCEL

Rapporteur : François LEMAIRE

MOTION CONTRE LE PROJET DE CRÉATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX À HERSIN-COUPIGNY

Le Groupe SUEZ envisage la création d'une installation de stockage de déchets dangereux, sur le site de la commune de Hersin-Coupigny où l'entreprise exploite déjà une unité de stockage de déchets non dangereux et une unité de tri.

Le projet consiste en une unité de stockage de déchets dangereux ultimes de composition minérale issus de la décontamination des constructions et des différentes voies du réseau routier, de la dépollution des effluents industriels liquides et gazeux, de la valorisation énergétique, de la décontamination des sols et de la résorption des sites et sols pollués. Sa capacité totale de stockage sera de 2,3 millions m³ dont une capacité de stockage annuelle de 100 000 tonnes.

Sa durée d'exploitation est fixée à 20/25 ans sur un terrain d'une emprise totale de 22 hectares dont 11 dédiés au stockage.

A l'heure où la concertation préalable s'ouvre sur ce projet, les élu.e.s du Conseil Municipal de la Commune de BULLY-LES-MINES, expriment leur vive opposition à cette installation au regard des vives inquiétudes que cette dernière génère auprès des habitants mais également sur le plan environnemental.

Considérant que ce projet présente de multiples risques de pollution des sols et sous-sols, de l'air, d'accidents, de contamination de l'eau, mais aussi des risques pour la santé publique des populations environnantes,

Considérant que notre territoire ne peut être relégué au rang de décharge de la région Hauts-de-France ni pour les autres régions françaises, la zone de chalandise envisagée dépassant largement les limites de l'agglomération et de la région,

Considérant que ce projet bouleversera considérablement le cadre de vie dans ce secteur qui accueille notamment le parc départemental d'Olhain, véritable poumon vert et exposera les populations environnantes à des risques majeurs sur le plan environnemental et sanitaire en raison d'un stockage de l'ordre de 100 000 tonnes par an de déchets dangereux,

Considérant qu'une telle implantation viendrait porter préjudice à l'image d'un territoire qui a fait du « zéro déchets » une priorité et dont les investissements effectués en la matière sont considérables,

Considérant qu'il est de notre responsabilité de protéger la population et les générations futures face aux risques d'épandages des effluents ou de ruissellement des liquides,

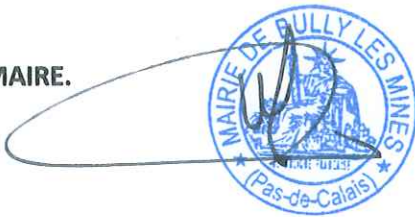
Les élu.e.s du Conseil Municipal de BULLY-LES-MINES réunis en séance le 8 novembre 2022 **réaffirment avec force le rejet d'un tel projet et invitent l'Etat à ne pas accorder les différentes autorisations administratives.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



La secrétaire de Séance,
Florence CHAUMORCEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Chaumorcél', written in a cursive style.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221108-2022-103-DE
Date de télétransmission : 15/11/2022
Date de réception préfecture : 15/11/2022